

La révision des effectifs de PH 2019

CME du 15 mai 2018

Promouvoir et titulariser de jeunes praticiens afin de :

- Faire vivre les projets médicaux
- Soutenir l'attractivité de l'AP-HP
- Poursuivre la politique de séniorisation

→ Un temps fort de la gestion des emplois et des compétences

→ Qui doit s'inscrire dans la nécessaire maîtrise des dépenses et du taux d'évolution de la masse salariale inscrit à l'EPRD

- **La révision doit s'inscrire dans le cadre des priorités stratégiques de l'AP-HP et notamment :**
 - le développement de l'ambulatoire médical et chirurgical,
 - la prise en charge des urgences et de leur aval,
 - l'accompagnement des spécialités en tension,
 - le soutien aux regroupements d'activités internes aux GH et supra GH,
 - le soutien à l'activité.

- **Le rôle essentiel de la CME : elle veille au respect des orientations stratégiques et à l'adéquation des profils des candidats aux postes.**

- **La nécessaire maîtrise des charges : la révision doit s'inscrire dans l'objectif d'évolution de la masse salariale PNM+PM**

- **Pour mettre fin aux effets inflationnistes de la révision des effectifs de PH, la révision 2019 intègre une modification des mécanismes de financement :**
 - ▶ Pour les cas de maintien de poste de PH, seul le rendu du poste de contractuel sera exigé, sans gages complémentaires.
 - ▶ Pour les autres situations, l'autofinancement intégral du poste demeure la règle. Il reste notamment possible de présenter des demandes de poste autofinancés sur la base d'un départ de PH prévu au cours du second semestre 2018.
 - ▶ Les postes correspondant aux priorités stratégiques telles que définies dans la présente note pourront être partiellement ou totalement financés par le produit du prélèvement institutionnel de 0,4 % de la masse salariale.
 - ▶ L'attribution de ce financement institutionnel tiendra compte du respect de la cible de masse salariale (personnel médical) notifiée au GH pour l'année 2018, analysé selon la situation à fin juillet 2018.
 - ▶ Il ne peut y avoir de création de poste de PH sur des financements non pérennes.

- Assurer la réelle neutralité budgétaire de la révision
- Mettre fin aux recrutements « de préservation de la masse salariale »
- Maintenir la capacité de l'AP-HP à attirer des jeunes talents

- Une phase locale qui assure la cohérence des demandes avec les orientations stratégiques du GH.
 - Les dossiers des candidats accompagnés des classements des collégiales sont adressés à la DOMU pour le 12 juillet.
- Une phase centrale qui veille à la cohérence des postes présentés et des profils des candidats avec les axes stratégiques du GH et de l'AP-HP et alloue le 0,4 %.
 - Des groupes restreints émettent un avis médicalisé sur les demandes, dans le cadre de rencontres avec les gouvernances des GH.
 - Le bureau de la CME élargi à la CTEM établit une synthèse des demandes présentée en CME de décembre 2018.
- Avis lors de la CME de janvier 2019